

Spécial Crédit d'Impôts 2016

Faites des économies sur vos achats Daikin



- > Pompe à chaleur Air/Eau
- > Chaudière à haute efficacité énergétique
- > Offre solaire
- > Pompe à chaleur hybride
- > Chauffe-eau thermodynamique

Attention, vous ne pouvez pas cumuler le crédit d'impôts sur la pompe à chaleur, sur la chaudière et sur le chauffe-eau thermodynamique.

Le Crédit d'impôts Transition Énergétique (CITE) est un dispositif pour encourager les actions environnementales.

Grâce au crédit d'impôts, il est possible de déduire de son impôt sur le revenu, une partie des dépenses réalisées pour améliorer les performances énergétiques de sa résidence principale.

La Loi de Finances 2016 recentre le dispositif fiscal sur les équipements les plus performants sur le plan énergétique ainsi que sur les équipements utilisant les énergies renouvelables.

- 30%* pour les chauffe-eau thermodynamiques sous réserve de rendement saisonnier, voir page suivante.
- 30%* pour les pompes à chaleur Air/Eau Daikin Altherma sous réserve de rendement saisonnier, voir page suivante.
- 30%* pour les chaudières à haute efficacité énergétique (puissance \leq à 70 kW) sous réserve de rendement saisonnier (EtaS) \geq 90%.

- 30%* pour les systèmes solaires thermiques sous réserve qu'ils soient certifiés CSTBat ou Solar Keymark et leur productivité \geq 600 W/m².

Les produits solaires Rotex ont tous la certification Solar Keymark et NF CESI. Le document de la certification est fourni avec les panneaux (voir page suivante).

*Application rétroactive du 1^{er} septembre 2014 au 31 décembre 2016.

Pour bénéficier du CITE, les particuliers doivent faire appel à des professionnels qualifiés RGE.

Pour en savoir plus sur le crédit d'impôts 2016, rendez-vous sur www.impots.gouv.fr



L'ÉNERGIE EST NOTRE AVENIR, ÉCONOMISONS-LA !

www.daikin.fr

Performances exigées pour les équipements Daikin éligibles au CITE

LES POMPES À CHALEUR AIR/EAU dont les performances saisonnières sont : Eta S \geq 117% en mode chauffage : PAC Basse Température (35°C), Eta S \geq 102% en mode chauffage : PAC Haute Température (55°C), sont soumises au crédit d'impôts.

LES POMPES À CHALEUR DOUBLE SERVICE

Chauffage + ECS : Eta Wh \geq 75% profil L, Eta Wh \geq 80% profil XL, Eta Wh \geq 85% profil XXL.



RAPPEL DU PLAFOND DE DÉPENSES

Le montant total des dépenses en faveur du CITE est :

- plafonné à 8 000 € pour une personne seule et 16 000 € pour un couple soumis à l'imposition commune, avec une majoration de 400 € par personne à charge,
- calculé sur le montant TTC des dépenses éligibles, déduction faite des aides et subventions reçues par ailleurs, apprécié sur une période de 5 années consécutives comprises entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2016.

Pour en savoir plus sur le crédit d'impôts 2016, rendez-vous sur www.impots.gouv.fr

Exigences en production de chauffage

Système Basse Température (35°C) : exigence de Eta S $>$ 117% en mode chauffage

Système Haute Température (55°C) : exigence de Eta S $>$ 102% en mode chauffage

POMPE À CHALEUR POUR LA PRODUCTION DE CHAUFFAGE				
Gamme Basse Température	Référence	Puissance en kW	Production de Chauffage	
			Eta S à 35°C	Label énergétique
Daikin Altherma Monobloc Basse Température	E(D-B)LQ05C*V3	4,4	172%	A++
	E(D-B)LQ07C*V3	7	163%	A++
	E(B-D)LQ011BB6*(V3-W1)	11,2	129%	A+
	E(B-D)LQ014BB6(V3-W1)	14	130%	A+
	E(B-D)LQ016BB6*V3	16	123%	A+
	E(B-D)LQ016BB6*W1	16	127%	A+
Daikin Altherma Bi bloc murale Basse Température	ERLQ004C*V3 & EHB(H-X)04CB*	4,4	178%	A++
	ERLQ006C*V3 & EHB(H-X)08CB*	6	169%	A++
	ERLQ008C*V3 & EHB(H-X)08CB*	7,4	171%	A++
	ERLQ011C*(V3-W1) & EHB(H-X)11CB*	11,2	156%	A++
	ERLQ014C*(V3-W1) & EHB(H-X)16CB*	14,5	153%	A++
	ERLQ016C*(V3-W1) & EHB(H-X)16CB*	16	149%	A+
Gamme Haute Température	Référence	Puissance en kW	Production de Chauffage	
			Eta S à 55°C	Label énergétique
Daikin Altherma Haute Température	ER(R-S)Q011*V1/Y1 & EKHB RD011*V1/Y1	11,2	103%	A+
	ER(R-S)Q014*V1/Y1 & EKHB RD014*V1/Y1	14,4	104%	A+
	ER(R-S)Q016*V1/Y1 & EKHB RD016*V1/Y1	16	102%	A+

Exigences en production d'eau chaude sanitaire (dans le cas d'une PAC double service)

Profil L : exigence de Eta Wh $>$ 75%

Profil XL : exigence de Eta Wh $>$ 80%

POMPE À CHALEUR POUR LA PRODUCTION DE CHAUFFAGE ET D'EAU CHAUDE SANITAIRE							
Gamme	Référence	Puissance en kW	Production de Chauffage		Production d'Eau Chaude Sanitaire		
			Eta S à 55°C	Label énergétique	Cycle de puisage	Eta Wh	Label énergétique
Daikin Altherma Bi bloc au sol Basse Température	ERLQ004C*V3 & EHV(H-X)04S18CB*(F)	4,4	125 %	A++	L	95 %	A
	ERLQ006C*V3 & EHV(H-X)08S18CB*(F)	6	126 %	A++	L	86 %	A
	ERLQ008C*V3 & EHV(H-X)08S18CB*(F)	7,4	126 %	A++	L	86 %	A
	ERLQ011C*(V3-W1) & EHV(H-X)11S18CB*	11,2	120 %	A+	L	87 %	A
	ERLQ014C*(V3-W1) & EHV(H-X)16S18CB*	14,5	123 %	A+	L	87 %	A
	ERLQ016C*(V3-W1) & EHV(H-X)16S18CB*	16	119 %	A+	L	87 %	A
	ERLQ006C*V3 & EHV(H-X)08S26CB*	6	126 %	A++	XL	90 %	A
	ERLQ008C*V3 & EHV(H-X)08S26CB*	7,4	126 %	A++	XL	90 %	A
	ERLQ011C*(V3-W1) & EHV(H-X)11S26CB*	11,2	120 %	A+	XL	98 %	A
	ERLQ014C*(V3-W1) & EHV(H-X)16S26CB*	14,5	123 %	A+	XL	98 %	A
ERLQ016C*(V3-W1) & EHV(H-X)16S26CB*	16	119 %	A+	XL	98 %	A	
Daikin Altherma Bizone Bi bloc au sol Basse Température	ERLQ004C*V3 & EHVZ04S18CB3V	4,4	125 %	A++	L	95 %	A
	ERLQ006C*V3 & EHVZ08S18CB3V	6	126 %	A++	L	86 %	A
	ERLQ008C*V3 & EHVZ08S18CB3V	7,4	126 %	A++	L	86 %	A
	ERLQ011C*(V3-W1) & EHVZ16S18CB3V	11,2	120 %	A+	L	87 %	A
	ERLQ014C*(V3-W1) & EHVZ16S18CB3V	14,5	123 %	A+	L	87 %	A
	ERLQ016C*(V3-W1) & EHVZ16S18CB3V	16	119 %	A+	L	87 %	A

Performances exigées pour les équipements Daikin éligibles au CITE

LES POMPES À CHALEUR AIR/EAU dont les performances saisonnières sont : Eta S \geq 117% en mode chauffage : PAC Basse Température (35°C), Eta S \geq 102% en mode chauffage : PAC Haute Température (55°C), sont soumises au crédit d'impôts.

LES POMPES À CHALEUR DOUBLE SERVICE

Chauffage + ECS : Eta Wh \geq 75% profil L, Eta Wh \geq 80% profil XL, Eta Wh \geq 85% profil XXL.

POUR LES CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUES, des exigences de classe A sont demandées pour l'éligibilité de ce produit : Eta Wh \geq 95% profil M, Eta Wh \geq 100% profil L, Eta Wh \geq 110% profil XL. Pour le chauffe-eau thermodynamique, la certification NF CESI Daikin est requise.



RAPPEL DU PLAFOND DE DÉPENSES

Le montant total des dépenses en faveur du CITE est :

- plafonné à 8 000 € pour une personne seule et 16 000 € pour un couple soumis à l'imposition commune, avec une majoration de 400 € par personne à charge,
- calculé sur le montant TTC des dépenses éligibles, déduction faite des aides et subventions reçues par ailleurs, apprécié sur une période de 5 années consécutives comprises entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2016.

Pour en savoir plus sur le crédit d'impôts 2016, rendez-vous sur www.impots.gouv.fr

Exigences en production de chauffage

Système Basse Température (35°C) : exigence de Eta S > 117% en mode chauffage

Système Haute Température (55°C) : exigence de Eta S > 102% en mode chauffage

Exigences en production d'eau chaude sanitaire (dans le cas d'une PAC double service)

Profil L : exigence de Eta Wh > 75%

Profil XL : exigence de Eta Wh > 80%

POMPE À CHALEUR POUR LA PRODUCTION DE CHAUFFAGE ET D'EAU CHAUDE SANITAIRE							
Gamme	Référence	Puissance en kW	Production de Chauffage		Production d'Eau Chaude Sanitaire		
			Eta S à 55°C	Label énergétique	Cycle de puisage	Eta Wh	Label énergétique
Daikin Altherma Bi bloc Basse Température Compacte	ERLQ004C*V3 & EHS(B)04P30A	4,53	130 %	A++	L	103 %	A
	ERLQ006C*V3 & EHS(B)08P30A	6,22	125 %	A++	L	98 %	A
	ERLQ006C*V3 & EHS(B)08P50A	6,22	125 %	A++	XL	102 %	A
	ERLQ008C*V3 & EHS(B)08P30A	7,78	127 %	A++	L	90 %	A
	ERLQ008C*V3 & EHS(B)08P50A	7,78	127 %	A++	XL	96 %	A
	ERLQ011C*(V3-W1) & EHS(B)16P50A	11,5	125 %	A++	XL	83 %	A
	ERLQ014C*(V3-W1) & EHS(B)16P50A	14,55	126 %	A++	XL	83 %	A
	ERLQ016C*(V3-W1) & EHS(B)16P50A	16,24	125 %	A++	XL	83 %	A
	ERLQ004C*V3 & EHSX(B)04P30A	4,53	132 %	A++	L	103 %	A
	ERLQ006C*V3 & EHSX(B)08P30A	6,22	126 %	A++	L	98 %	A
	ERLQ006C*V3 & EHSX08P50A	6,22	126 %	A++	XL	102 %	A
	ERLQ006C*V3 & EHSX(B)08P50A	6,22	126 %	A++	XL	108 %	A
	ERLQ008C*V3 & EHSX(B)08P30A	7,78	128 %	A++	L	90 %	A
	ERLQ008C*V3 & EHSX08P50A	7,78	128 %	A++	XL	96 %	A
	ERLQ008C*V3 & EHSX(B)08P50A	7,78	128 %	A++	XL	99 %	A
	ERLQ011C*(V3-W1) & EHSX16P50A	11,5	128 %	A++	XL	83 %	A
	ERLQ011C*(V3-W1) & EHSXB16P50A	11,5	128 %	A++	XL	84 %	A
	ERLQ014C*(V3-W1) & EHSX16P50A	14,55	130 %	A++	XL	83 %	A
	ERLQ014C*(V3-W1) & EHSXB16P50A	14,55	130 %	A++	XL	84 %	A
	ERLQ016C*(V3-W1) & EHSX16P50A	16,24	127 %	A++	XL	83 %	A
ERLQ016C*(V3-W1) & EHSXB16P50A	16,24	127 %	A++	XL	84 %	A	
Daikin Altherma Hybride	EVLQ05C*V3 & EHYHBH05A*V32 & EHYKOMB33AA2	4,4	128 %	A++	XL	96 %	A
	EVLQ08C*V3 & EHYHBH08A*V32 & EHYKOMB33AA2	7,4	127 %	A++	XL	96 %	A
	EVLQ08C*V3 & EHYHBX08A*V3 & EHYKOMB33AA2	7,4	129 %	A++	XL	96 %	A

Exigences en production d'eau chaude sanitaire

Exigence minimum de Eta Wh > 100 % en cycle L > 110 % en cycle XL

POMPE À CHALEUR DÉDIÉE À LA PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE				
Gamme	Référence	Production d'Eau Chaude Sanitaire		
		Cycle de puisage	Eta Wh	Label énergétique
Chauffe-Eau Thermodynamique	Modèle 300L : ERWQ02AV3 + EKHP300A2V3	L	119 %	A
	Modèle 500L : ERWQ02AV3 + EKHP500A2V3	XL	123 %	A

Performances exigées pour les équipements Rotex éligibles au CITE

CHAUDIÈRES À HAUTE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE : le taux applicable est de 30 % sous réserve de rendement saisonnier (EtaS) \geq 90 %, pour des puissances \leq à 70 kW.



Chaudière murale GW



Chaudière gaz au sol



Chaudière fioul au sol

RAPPEL DU PLAFOND DE DÉPENSES

Le montant total des dépenses en faveur du CITE est :

- plafonné à 8 000 € pour une personne seule et 16 000 € pour un couple soumis à l'imposition commune, avec une majoration de 400 € par personne à charge,
- calculé sur le montant TTC des dépenses éligibles, déduction faite des aides et subventions reçues par ailleurs, apprécié sur une période de 5 années consécutives comprises entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2016.

Pour en savoir plus sur le crédit d'impôts 2016, rendez-vous sur www.impots.gouv.fr

Exigences en production de chauffage

Système haute efficacité énergétique (55°C) : exigence de Eta S \geq 90% en mode chauffage

CHAUDIÈRES À HAUTE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE					
Gamme	Production de Chauffage				
	Type	Référence	Puissance en kW	Eta S à 55°C	Label énergétique
Chaudière murale gaz à haute efficacité énergétique (Technologie à condensation)	RKOMBG22A	RKOMBG22A	22	93 %	A
	RKOMBG28A	RKOMBG28A	28	93 %	A
	RKOMBG33A	RKOMBG33A	33	94 %	A
	RHOBG12A	RHOBG12A	12	93 %	A
	RHOBG18A	RHOBG18A	18	93 %	A
	RKOMB22AH	RKOMB22AH	22	93 %	A
	RKOMB28AH	RKOMB28AH	28	93 %	A
	RKOMB33AH	RKOMB33AH	33	93 %	A
	RHOB12AH	RHOB12AH	12	93 %	A
	RHOB18AH	RHOB18AH	18	93 %	A
Chaudière gaz au sol à haute efficacité énergétique (Technologie à condensation)	GCU 315	157401	15	91 %	A
	GCU 315 Biv	157402	15	91 %	A
	GCU 324	157409	24	91 %	A
	GCU 324 Biv	157408	24	91 %	A
	GCU 515	157403	15	91 %	A
	GCU 515 Biv	157404	15	91 %	A
	GCU 524	157410	24	91 %	A
	GCU 524 Biv	157406	24	91 %	A
	GCU 533	157405	33	92 %	A
	GCU 533 Biv	157407	33	92 %	A
Chaudière fioul au sol à haute efficacité énergétique (Technologie à condensation)	A1 BO 15-e	154960	15	91 %	A
	A1 BO 20-e	154961	20	91 %	A
	A1 BO 27-e	154962	27	91 %	A
	A1 BO 34-e	154963	34	90 %	A

Performances exigées pour les équipements Daikin / Rotex éligibles au CITE

LES PRODUITS SOLAIRES ROTEX ont tous la certification Solar Keymark et NF CESI. Le document de la certification est fourni avec les panneaux.

POUR LE CHAUFFE-EAU SOLAIRE INDIVIDUEL OU LE SYSTÈME SOLAIRE COMBINÉ DOTÉ DE CAPTEURS SOLAIRES, la certification CSTBat, Solar keymark ou équivalent est requise pour être éligible au CITE ainsi qu'une productivité $\geq 600 \text{ W/m}^2$.



Capteurs plans vitrés à haut rendement



CESI électrosolaire



Ballon accumulateur Rotex



Ballon accumulateur Daikin

RAPPEL DU PLAFOND DE DÉPENSES

Le montant total des dépenses en faveur du CITE est :

- plafonné à 8 000 € pour une personne seule et 16 000 € pour un couple soumis à l'imposition commune, avec une majoration de 400 € par personne à charge,
- calculé sur le montant TTC des dépenses éligibles, déduction faite des aides et subventions reçues par ailleurs, apprécié sur une période de 5 années consécutives comprises entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2016.

Pour en savoir plus sur le crédit d'impôts 2016, rendez-vous sur www.impots.gouv.fr

Plafond de dépense 1000 € TTC/m² pour le système solaire thermique.

Pour les équipements de production de chauffage fonctionnant à l'énergie solaire, une efficacité énergétique saisonnière, supérieure ou égale à 90 % est demandée.

Pour les équipements de fourniture d'eau chaude sanitaire seule ou associés à la production de chauffage, fonctionnant à l'énergie solaire : l'efficacité énergétique pour le chauffage de l'eau doit être supérieure ou égale à :

PROFIL DE SOUTIRAGE	M	L	XL
Efficacité énergétique	65 %	80 %	85 %

Pour les dispositifs solaires, les produits doivent justifiés d'une productivité pour les capteurs solaires thermiques à circulation de liquide, supérieure ou égale à 600 W/m^2 . Lorsque la capacité du ballon est inférieure ou égale à 500 L, le coefficient de pertes thermiques S (en W) doit être égal à : $S < 16,66 + 8,33 \times V^{0,4}$ "V" étant la capacité de stockage du ballon exprimée en litres.

CAPTEUR SOLAIRE			
Gamme	Type de modèle	Référence	Certificat
Capteurs plans vitrés à haut rendement	SOLARIS V21P	16 20 12-RTX	Solar Keymark
	SOLARIS V26P	16 20 10-RTX	Solar Keymark
	SOLARIS H26P	16 20 11-RTX	Solar Keymark
	EKSV21P	EKSV21P	Solar Keymark
	EKSV26P	EKSV26P	Solar Keymark
	EKSH26P	EKSH26P	Solar Keymark

SYSTÈME SOLAIRE CERTIFIÉ NF CESI		
Gamme	Type de modèle	Certificat
CESI électrosolaire	HX0-2H26/300	NF CESI
	HX0-226/300	NF CESI
	HX0-221/300	NF CESI
	EKSC343**BA3V3	NF CESI

Exigences pour Sanicube et HybridCube

Modèles 500 L : S < 117 W

Modèles 300 L : S < 98 W

MODÈLE ACCUMULATEUR		
Gamme	Type de modèle	S (en W)
Sanicube Solaris	SCS 5xx	72
	SCS 3xx	64
HybridCube	HYC 5xx	72
	HYC 3xx	64
	EKHWP5xx	72
	EKHWP3xx	64